RCS : BOURGES
Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00341
Numéro SIREN : 377 496 385
Nom ou dénomination : ABM LOCATION

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2013 sous le numéro de dépôt 2046

COPIE

ABM LOCATION

S.A.R.L. au capital de 280 128 €
Siège social : BOURGES (Cher) 14 avenue de la Prospective
R.C.S. BOURGES 377 496 385

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2013

EXTRAIT

.../...

CINQUIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance et constaté que la société dépasse deux des trois seuils fixés par la loi pour la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la société, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

✓ Monsieur Xavier LAFONT, demeurant à MER (L&C) 3 place du 11 Novembre, Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'ORLEANS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Xavier LAFONT a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être conférées.

SIXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la société, pour la même durée que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire :

✓ Monsieur Jean-Pierre PEAN, demeurant à MONTOIRE SUR LE LOIR (L&C) 1 rue Marescot, Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'ORLEANS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre PEAN a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être conférées.

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'EXECUTION DES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME

